



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-sept mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 mai 2025.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET et M. Mathieu HENRI, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Madame Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Mathieu HENRI donne pouvoir à Mme Sophie LOPES.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

2025-26. ASSOCIATION « COP1 ORLÉANS » - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :

Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire, expose :

L'association « COP1 Orléans » est une association nationale créée par et pour les étudiants.

Cop1 est une association indépendante motivée par un but simple : porter assistance à tout étudiant dans le besoin grâce à des distributions gratuites de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, de vêtements, un accès aux droits, à la culture, au sport, à l'emploi et de nombreuses activités.

Au-delà de l'assistance, il s'agit d'un véritable soutien psychologique aux étudiants parfois en difficulté.

Afin de soutenir cette association, le Conseil Municipal d'Ormes propose de verser une subvention exceptionnelle à hauteur de 200 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € au profit de l'association « COP1 Orléans ».

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 mai 2025.

Par délégation du Maire,

Le troisième Adjoint,

Jacques SEGUIN

Transmis au Représentant de l'État le : 28 mai 2025.

Publié ou notifié le : 2 juin 2025.

